

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Date de la Convocation : 11/12/14

Date d'affichage : 11/12/14

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 18 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze et le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, CHABANNE Pascale, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie, GUENOT-QUERMEL Véronique, LANTELME Laure, PONCET Ghislaine et MM. PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, GONNARD Pierre et MANIGAND Frédéric,

Étaient excusés ; Mmes LONGEPIERRE Bernadette et BOURDIN Mireille et JAUSSAUD Florimond,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme TROUWAERT Claudine a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2014
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commission Communales
- Evolution des tarifs communaux
- Délibérations Fonds de Concours Communautaires
- Rapport annuel 2013 sur l'électricité
- Rapport annuel 2013 sur l'eau
- Questions diverses

## \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2014

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### Communauté de Communes :

Commission environnement : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2<sup>ème</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué à la commission Environnement, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 11 décembre 2014 à l'Escale à Saint-Jean-sur-Veyle et dont le thème de discussion était celui de la plantation des haies et notamment du remplacement des plançons morts et ce par l'entreprise RICOL.

Commission Affaires sociales et Petite Enfance : Mme Ghislaine PONCET, Conseillère Municipale, déléguée à la commission Affaires sociales et Petite Enfance expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 17 décembre 2014 à l'Escale à Saint-Jean-sur-Veyle et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Compte-rendu des groupes de travail,
- Etat des lieux des ressources médicales et paramédicales,
- Point sur l'aide au transport des personnes âgées de plus de 65 ans.

Commission Sports, Loisirs, et jeunesse : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué à la commission Sports, Loisirs et Jeunesse expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 10 décembre 2014 à Cruzilles-Lès-Mépillat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Rencontre avec les quatre clubs de tennis du canton ; l'effectif des quatre clubs est en baisse. Un regroupement en « entente » est envisagé entre ces derniers.

Conseil Communautaire : M. Alain PONCET, 1<sup>er</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil Communautaire qui s'est tenu le 15 décembre 2014 à Cormoranche-sur-Saône et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

#### - FINANCES ;

- \* Acceptation du fonds de concours pour la micro-crèche,
- \* Acceptation des fonds de concours des communes pour l'organisation des TAP,
- \* Attribution de fonds de concours pour l'aide à l'investissement des communes,
- \* Indemnités du trésorier.

#### - PETITE ENFANCE - JEUNESSE ;

- \* Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain sur le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 et du relais assistantes maternelles,
- \* Convention de prestation de service avec la Communauté de communes des Bords de Veyle pour le relais assistantes maternelles,
- \* Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil et de la micro-crèche.

- ENVIRONNEMENT ;

- \* Fixation des tarifs pour les ordures ménagères pour l'année 2015 ; 93 euros pour les deux premières parts et 54 euros pour les trois suivantes,
- \* Convention de mandat relative à l'attribution des aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif éligibles avec l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- \* Demande de subventionnement pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et pour l'animation coordination auprès de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du département de l'Ain.

**Syndicat locaux :**

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Pierre GONNARD, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 9 décembre 2014 à Lent et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Changement de localité du siège social ; les nouveaux locaux sont situés dans l'ancienne gare de la commune de Mézériat,
- Bilan des activités 2014,
- Prévisionnel des travaux 2015,
- Harmonisation avec les autres bassins versants à la Chalaronne.

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Frédéric MANIGAND, conseiller municipal, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 9 décembre 2014 à Garnerans et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Bilan des travaux en cours et programmation des travaux à venir,
- Projet d'acquisition de terrain sur le territoire de Crottet et de Replonges afin de compléter les zones de captage d'eau,
- Changement de localité des bureaux administratifs ; les nouveaux bureaux seront à Bey,
- Renégociation des emprunts en cours.

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1<sup>er</sup> adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Comité Syndical qui s'est tenue le 21 novembre 2014 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Préparation des questions budgétaires,
- Prévision des investissements pour 2015,
- Groupes de travail constitués d'usagers.

\* **Evolution des Tarifs communaux**

a) Tarifification des salles communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la révision des tarifs de location des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et ce comme suit ;

## Salle des Fêtes

### TARIFS DE LOCATION

- Tarif unique week-end
- Journée en semaine
- Par journée supplémentaire
- Location vaisselle
- Vin d'honneur

### Habitants de CRUZILLES

107.00 €  
61.00 €  
30.00 €  
30.00 €  
56.00 €

### Extérieurs

173.00 €  
87.00 €  
45.00 €  
55.00 €  
82.00 €

- Consommation EDF
- Acompte à la réservation
- Caution à la remise des clés

Prix du KWh : 0.20 €

40.00 €

400.00 €

## Salle Polyvalente

### TARIFS DE LOCATION

- Tarif unique week-end
- Journée en semaine
- Par journée supplémentaire
- Location vaisselle

### Habitants de CRUZILLES

185.00 €  
107.00 €  
55.00 €  
50.00 €

### Extérieurs

325.00 €  
215.00 €  
105.00 €  
70.00 €

- Consommation EDF
- Téléphone
- Acompte à la réservation
- Caution à la remise des clés

Prix du KWh : 0.20 €

L'unité : 0.15 €

80.00 €

500.00 €

**Forfait lavage (pour les associations) : 45 €**

**Salle d'animation : 30 €**

### b) Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

M. Le Maire rappelle que la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) instituée par l'article L.1331-7 du Code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, a été remplacée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, par la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012.

M. Le Maire rappelle que par délibération du 21 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 2 500 euros le montant de la PAC ; il est proposé de fixer à 2 600 euros le montant de la PAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ;

➤ De fixer la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 2 600 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

➤ De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### c) Tarification usée et part communale assainissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le montant des redevances d'assainissement comme suit :

➤ Une prime annuelle de 43,00 Euros par foyer abonné sera encaissée au 1<sup>er</sup> avril par la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (S.D.E.I.),

➤ Un forfait annuel correspondant à la consommation moyenne par personne sera encaissé au 1<sup>er</sup> avril par la S.D.E.I., soit 37 m<sup>3</sup> par personne pour les foyers abonnés dont aucune consommation n'apparaît sur le relevé,

➤ Le montant de la redevance est fixé à 0,93 Euros le m<sup>3</sup> de consommation d'eau potable.

Cette redevance sera encaissée le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année par la S.D.E.I. en même temps que les encaissements d'eau potable.

### \* Fonds de Concours Communautaire pour les Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a mis en œuvre les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d'un fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de communes du Canton de Pont-de-Veyle pour l'année scolaire 2014-2015 un fond de concours à hauteur de 2 183,33 € correspondant au 1<sup>er</sup> acompte du fond d'amorçage.

	Montant€ TTC	%
Coût de fonctionnement	43 465,00	
Fonds concours Cruzilles-Lès-Mépillat	2 183,33	5,02
Autofinancement CCCPV	21 931,67	44,52
Autres Fonds de Concours	19 350,00	50,46
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve le principe de versement d'un fond de concours pour l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 2 183,33 € correspondant au 1<sup>er</sup> acompte du fond d'amorçage,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### \* Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2014, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour les réalisations ci-après à hauteur de 43 408,32 €.

<b>RD96</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Coût de l'opération/des travaux	150 754,75	
Fonds concours CCCPV 2013	51 681,00	34,28
Subvention Département	14 195,00	9,42
Fonds de concours CCCPV 2014	16 598,10	11,01
Autofinancement	68 280,65	45,29
<b>TOTAL</b>		<b>100,00</b>

<b>Voirie 2014</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Coût de l'opération/des travaux	29 144,20	
Fonds de concours CCCPV 2014	14 572,10	50,00
Autofinancement	14 572,10	50,00
<b>TOTAL</b>		<b>100,00</b>

<b>Aménagement halles</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Coût de l'opération/des travaux	6 061,26	
Fonds de concours CCCPV 2014	3 030,63	50,00
Autofinancement	3 030,63	50,00
<b>TOTAL</b>		<b>100,00</b>

<b>Eclairage public</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Coût de l'opération/des travaux	23 176,47	
subvention Département	642,50	2,77
subvention SIEA	4 119,00	17,77
Fonds de concours CCCPV 2014	9 207,49	39,73
Autofinancement	9 207,49	39,73
<b>TOTAL</b>		<b>100,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite auprès de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 43 408,32 € au titre des investissements 2014,
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### \* Rapport annuel 2013 sur l'électricité

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'activité électricité effectué par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain pour l'exercice 2013 ;

- Débat d'orientations Budgétaires 2014,
- Rapport Morale pour l'année 2013,
- Compte-rendu des actes effectués en 2013,
- Propositions nouvelles,
- Comptabilité 2013 et vote des différents budgets.

M. Le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

### \* Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable effectué par le Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne pour l'exercice 2013 ;

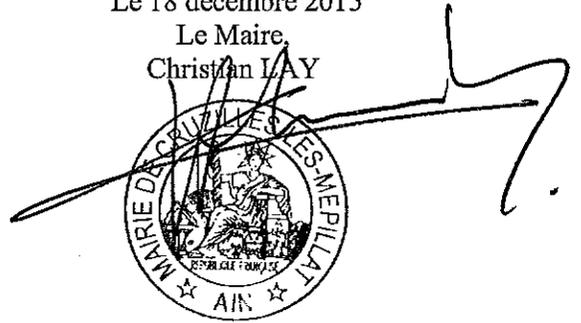
- Présentation du syndicat ; il a été créé en avril 1947, a son siège en mairie de Garnerans et ses bureaux en mairie de Laiz. Le service de l'eau du syndicat (14 946 habitants répartis sur 14 communes) est délégué à la Lyonnaises des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage,
- La société fermière est la Lyonnaise des Eaux (LDE) dont le contrat d'affermage a été renouvelé le 31 mars 2012 pour 10 années,
- Quelques chiffres clefs ;
  - 6 850 clients au 31/12/2013,
  - 775 023 m3 de volume consommé,
  - Prix de l'eau pour 120 m3 au 01/01/2014 = 261,23 €
  - 6 réservoirs, 1 zone de captage à Challes,
  - 312 km de longueur de réseau,
- La qualité de l'eau distribuée respecte à 100% la qualité bactériologique et physicochimique,
- Bilan de toutes les maintenances réalisées sur l'exercice 2011,
- Le coût moyen de l'eau potable sur le SIE Veyle Chalaronne pour l'année 2013 est de 0,72 € TTC par jour et par famille (0,71 en 2012) sur la base d'une consommation de 120 m3 par abonné par an, abonnement compris,
- Présentation des investissements réalisés ; 1 869 442,48 € TTC durant l'année 2013.

M. Le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,  
Le 18 décembre 2015

Le Maire,  
Christian LAY



Alain PONCET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Poncet'.

Georges-Laurent HYVERNAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Georges-Laurent Hyvernats'.

Claudine TROUWAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claudine Trouwaert'.

Dominique BOYER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique Boyer'.

Pascale CHABANNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascale Chabanne'.

ETOURNAY-BOULARD  
Anne-Marie

QUENOT-QUERMEL  
Véronique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Veronique Quenot-Quermel'.

Laure LANTELME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laure Lanterne'.

Ghislaine PONCET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ghislaine Poncet'.

Pierre GONNARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Gonnard'.

MANIGAND Frédéric

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Manigand'.